

WORLD TRADE CENTER, ATELIER 3 – JEUDI 14 DECEMBRE 2023

SALLE/ADRESSE :	Marseille – City Center Vieux Port
PARTICIPANTS :	Session 1 : 17 participants / Session 2 : 23 participants
DÉBUT > FIN :	Session 1 : 18h08 à 19h08 / Session 2 : 19h15 à 19h59

Verbatim partiel des 75 premières minutes, en raison d'un problème d'enregistrement.

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. Thomas CHANGEUX CPDP

Intervenants :

M. Hervé MENCHON Adjoint au Maire – Ville de Marseille
Mme Gaëlle BERTHAUD Directrice du parc des Calanques
Mme Marie MONIN Directrice du parc de la Côte Bleue

La mer victime de son succès ? Agir sur le tourisme et la surfréquentation du littoral

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Sofia Aliamet

Bonsoir à toutes et tous. Juste un petit mot pour vous expliquer un petit peu la façon dont cela va se passer. Je vais essayer de ne pas parler trop fort, mais nous avons un enjeu de parler au micro parce que nous avons un enregistrement, une captation pour le verbatim. Avec Thomas CHANGEUX qui est membre de l'équipe du débat, nous allons animer, faciliter et restituer ce temps de travail en groupe. Nous allons prendre 15 minutes pour avoir un peu des interventions, comprendre le sujet et comprendre de quoi on parle, avoir un peu de prise de hauteur sur la question du tourisme en particulier, puis environ 35 à 40 minutes pour échanger avec vous, pour recueillir vos constats, vos avis, les questions qui, selon vous, se posent, les éventuels points de sensibilités, puis aussi vos préconisations. Thomas va animer les échanges et pour ma part, je vais prendre les notes parce que nous aurons un temps de restitution tout à l'heure au reste de la salle avec qui nous étions tout à l'heure.

M. Thomas CHANGEUX – CPDP

Nous avons trois intervenants, Monsieur Hervé MENCHON qui est déjà intervenu en plénière et qui nous parlera certainement de la situation de Marseille au niveau de son attractivité, j'imagine, et surtout le cas du parc des Calanques et du parc de la Côte Bleue qui sont les deux parcs importants de la région et qui vont nous exposer leur situation en tant qu'exemple. J'espère que cela vous inspirera et que vous aurez ensuite des idées à présenter et à discuter, des questions à leur poser, bien entendu. Je vais donner tout de suite la parole à Hervé MENCHON, comme ça, nous n'allons pas perdre trop de temps, l'idée étant de prioriser votre expression.

M. Hervé MENCHON – Adjoint au Maire de la Ville de Marseille

Lorsque je suis arrivé aux manettes à la ville de Marseille en 2020 et que l'on m'a donné la charge de la mer et du littoral, j'ai eu à prendre connaissance d'un certain nombre de pressions qui s'exerçaient à la fois sur l'élément aquatique et l'élément terrestre, et cet espace un peu bizarre qui n'est ni aquatique ni maritime et ni terrestre, que l'on nomme le littoral. On sortait d'une période COVID avec un confinement assez inédit pour la population française et pour les Marseillais. Tout de suite, en début de mandat, nous avons eu une communication et des constats relayés par les médias sur tout ce que la biodiversité marine avait apprécié durant la période de confinement. J'ai donc pris conscience, dans ma chair aussi, parce que le confinement était très dur pour moi et ma famille, comme pour beaucoup et pour certains, c'était dramatique, mais j'ai pris conscience d'une manière assez inattendue, de comment l'homme impactait ces milieux-là. Maintenant, nous sommes rentrés sur la feuille de route de la ville de Marseille avec des partenariats avec l'établissement public du parc national des calanques et qui, en début de mandat, communiquait pas mal sur la question du démarketing de ce parc et des dangers de la pression qui s'exerçait, parce que la population allait chercher en fond de calanques des activités balnéaires qui n'étaient pas forcément présentes sur le reste du littoral. Depuis, je m'emploie à apporter la même qualité d'usage balnéaire sur l'ensemble du littoral, y compris hors parc. Là où le parc national des calanques vous parlera peut-être de marketing, je parlerais de remarketing d'un littoral souvent délaissé, ce qui est un élément bizarre pour la première ville côtière de France, d'avoir autant maltraité son linéaire côtier – mis à part le parc, et encore – et d'avoir été aussi spolié pour des considérations économiques, un modèle économique qui a voulu que, dans les années 1960, on crée le grand port autonome de Marseille où les enjeux économiques majeurs et stratégiques faisaient que la population abandonnait ce long linéaire littoral, à des activités industrielles qui sont rarement, en tout cas du point de vue du climat, de l'environnement et de la biodiversité marine, sans impact ou très rarement.

M. Thomas CHANGEUX – CPDP

Merci beaucoup. C'était l'expression de la ville de Marseille, qui est quand même importante ici, avec ce contexte historique qui est important à rappeler. Je remercie Madame BERTHAUD d'être là, la directrice du parc et également Marie MONIN qui viendra aussi, dans un second temps, exposer le point de vue du parc de la Côte Bleue.

Mme Gaëlle BERTHAUD – Directrice du parc des Calanques

Je n'ai que 7 minutes. Je ne pourrais pas tout vous dire sur le parc national des Calanques. En tout cas, ce que l'on m'a demandé de vous présenter, ce sont des éléments de discussions à avoir ensuite, sur la question de la gestion de la fréquentation et donc j'ai pris le sujet terre et mer. En deux mots, c'est un parc national. Il y a 10 ans, a été fait le choix de créer un parc national. Un parc national, c'est l'une des

façons que l'on a trouvées en France d'assurer la plus grande protection d'un espace, en se disant que malgré tout ce que l'on pouvait avoir mis en place, nous avons peut-être du mal à contrer quelques projets de développement et en mettant un parc national, on avait l'assurance de cette plus haute protection avec deux particularités. Il y a ce que l'on appelle le cœur terrestre qui fait 8 500 hectares. C'est la partie qui est verte et hachurée. Vous avez un cœur marin, lui, qui fait 43 500 hectares. C'est la partie que vous avez en bleu plus foncé. Il est vrai que l'on parle souvent du parc national des Calanques comme un parc terrestre, mais c'est surtout un parc marin puisque ce sont 43 500 hectares. Nous avons ce que l'on appelle l'aire d'adhésion. C'est une aire un peu intermédiaire entre le cœur et la partie habituelle. L'aire d'adhésion est toute petite, en vert clair. L'aire maritime adjacente est très grande parce qu'elle fait 97 800 hectares.

C'est un parc avec des espèces terrestres, animales et l'on en passe, qui sont en patrimoniale, protégées comme dans d'autres lieux, d'ailleurs. La particularité de cette aire protégée, c'est qu'elle est à côté et même au sein d'une grande métropole avec 1,8 million d'habitants. D'ailleurs, c'est pour cette raison qu'à la création du parc, il y en a certains qui ont dit que ce n'était pas un vrai parc, parce que l'on avait cette image des autres parcs nationaux en France, comme les Écrins, le Mercantour, la Guyane et la Guadeloupe où l'on voit des images qui ne sont pas des images proches d'une grande ville. Il y a donc eu ce débat il y a 10 ans. Là où nous avons cette particularité, c'est qu'aujourd'hui, nous avons 300 millions de visiteurs, à peu près 500 000 en mer. C'est un parc qui aujourd'hui attire et connaît une fréquentation importante.

Concernant la plupart des visiteurs qui viennent – et vous avez ici une autre image du parc – il est assez difficile de connaître aujourd'hui l'ensemble des gens qui viennent, mais on estime qu'une grande majorité représente des visiteurs locaux, des habitants de Marseille, de la métropole. Nous avons aussi des entrées dans le terrestre. Nous notons 200 entrées. On ne peut pas dire qu'il y a des périodes comme pour nos autres collègues des parcs nationaux où c'est souvent concentré sur la période estivale. Il y a un peu du monde tout le temps. Nous avons une fréquentation sans période creuse. Nous avons aussi des multiplicités d'usages qui sont considérables et pas toujours en phase avec l'image que l'on peut avoir d'un parc.

Si je peux me permettre d'illustrer les propos de Monsieur MENCHON sur le démarketing, le démarketing, concept qui a été lancé par le parc, n'est pas du bashing. C'est plutôt de dire qu'à certaines périodes, il faut peut-être que l'on dise la vérité. La vérité, c'est ce que vous voyez en bas et que l'on n'affiche pas ces images un peu idylliques du haut, qui ne sont pas la vérité à certaines périodes. C'était ça, qu'il y avait derrière le démarketing. Ce n'est pas le bashing de nos espaces. Au contraire, je crois que nous avons tous vraiment la volonté de pouvoir montrer ô combien notre espace est beau et ô combien il faut le préserver.

L'étape suivante, ce sont des entrées où l'on pouvait rentrer dans le parc par la partie terrestre. Il n'y a pas de grandes entrées. Il y en a des grandes que l'on connaît bien, comme le littoral sud, Luminy et le port Miou, mais parfois, vous allez dans un jardin public, vous montez, puis vous êtes dans le parc des Calanques. Nous avons aussi toute cette difficulté à le considérer et en mer, c'est encore plus important. Sur un GPS, on peut se situer, mais autrement, vous n'avez pas de localisation avec des panneaux. Pour ces outils de gestion, on utilise des outils un peu traditionnels. C'est pour gérer et mieux connaître, mettre en place des aménagements. Nous avons essayé d'innover avec des outils plus innovants. Il y a des outils plus innovants, mais qui sont aussi parfois dits comme contraignants. Nous avons l'encadrement des activités émergentes et notamment, nous le faisons en mer. On ne peut donc pas tout faire, ce que chacun veut dans la partie maritime. Concernant un sujet à terre, c'est peut-être un sujet que vous avez évoqué qui est la calanque de Sugiton dont on voulait préserver sa biodiversité et sa qualité environnementale. Elle a été soumise, à certaines périodes de l'année, à ce que l'on appelle le contingentement, nécessité de réserver.

C'est un exemple. Je vous en ai donné deux, notamment sur la mer. Comment faisons-nous pour encadrer des activités économiques ? Pour ce faire, on labellise. Il y a une liste fermée de transport maritime de passagers qui peuvent venir dans le parc. Sur la location de navires à moteur, c'est la même chose. Il y a un nombre de droits à louer des navires à moteur, quand ce sont des particuliers, qui sont de 5 fois par an. Il y a une petite vignette verte. Pour les transports maritimes, vous avez la vignette qu'il y a là-bas. Sur la location de navires à moteur, vous pouvez aussi utiliser des skippeurs avec de la conduite professionnelle et ils doivent aussi être labellisés. Sur l'encadrement, nous avons mis tout un ensemble de restrictions. Cela peut être vu comme des restrictions, mais c'est aussi le gage de pouvoir avoir affaire à des professionnels qui sont avertis sur ce que sont les activités dans le parc.

La dernière est un peu plus complexe, mais nous en avons parlé en introduction tout à l'heure. Nous avons une espèce qui est à protéger, qui s'appelle la posidonie, et l'une de ces grosses pressions, ce sont les ancres de bateaux. Nous avons donc créé un schéma global d'organisation des mouillages. Ce

schéma induit un certain nombre de réglementations que vous voyez sur les bateaux de 24 mètres et plus, et sur les bateaux de moins de 24 mètres. Vous avez des zones d'interdiction. Vous avez des zones avec du mouillage et d'équipements légers, ce que l'on appelle les ZMEL. Vous avez également les projets que nous avons en cours. Toutes les pastilles jaunes que vous voyez, ce sont des secteurs où l'on va mettre en place, avec la métropole de Marseille, des bouées et il y aura interdiction de jeter l'ancre, mais il y aura des bouées pour s'attacher et éviter que l'on arrache la posidonie. Lorsque nous allons les mettre, nous aurons donc une ancre qui aura été bien mise à un endroit qui permet de protéger la posidonie et cela évitera que les ancres de bateaux les arrachent.

Une autre particularité, et vous le savez peut-être si vous pratiquez la mer, il y a les calanques d'En-vau et de Port-Pin où vous n'avez pas le droit de mouiller et aujourd'hui, vous n'avez le droit de passer qu'en bateau et sans vous arrêter. Voilà donc un certain nombre de réglementations. L'idée, c'était de vous montrer ce que l'on peut faire pour réglementer, toujours dans cet objectif d'assurer la préservation de la biodiversité.

M. Thomas CHANGEUX – CPDP

Merci beaucoup. Je vais donner maintenant la parole à Marie MONIN, la directrice du parc marin de la Côte Bleue.

Mme Marie MONIN – Directrice du parc marin de la Côte Bleue

Bonsoir. On nous a demandé d'intervenir sur tout ce qui est tourisme et surfréquentation du littoral. Nous sommes de l'autre côté. Je vais vous présenter un petit peu le territoire. Nous sommes de l'autre côté de la ville. Nous avons une structure qui a été créée en 1983 et qui est une initiative locale territoriale qui regroupe la région, le département et les communes de la Côte Bleue, et qui a été coconstruite avec les pêcheurs professionnels. Dans les années 1980, c'était un projet complètement atypique. Il reste un projet complètement atypique et un ovni dans le cadre des zones de protection ou aires marines protégées. Nous avons des reconnaissances internationales. Nous sommes inscrits sur ce que l'on appelle les ASPIM, les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne. En 2012, c'est une reconnaissance au niveau Méditerranée par la convention de Barcelone. Nous sommes inscrits sur la liste verte de l'Union internationale de conservation de la nature. C'est le pendant des listes rouges pour les espèces en voie de disparition. Ils ont donc souhaité mettre en place un label pour les structures de gestion et les territoires qui mettent en avant une planification et une gouvernance des succès de résultats dans la conservation de la biodiversité.

Concernant le territoire concerné, nous avons une occupation du domaine public maritime pour des récifs artificiels qui ont été immergés entre 1984 et 2002, qui sont de 10 000 hectares. Nous sommes animateurs d'une zone Natura 2000 en mer de 19 000 hectares. Nous avons deux réserves marines qui ont le statut de zones de protection fortes qui sont les deux petits patchs de couleurs rayées sur Carry-le-Rouet qui a 40 ans cette année, et sur Cap Couronne qui va avoir 30 ans bientôt. Les deux structures de réserve marine ont été coconstruites avec la pêche professionnelle puisqu'elles ont un statut un peu particulier. Ce sont des cantonnements de pêche avec interdiction de pêche dedans et renforcés par des arrêtés pour la plongée bouteille et l'ancrage. On parle de fréquentation, mais il faut savoir pourquoi on parle de fréquentation et ce qu'il y a dessous. On parle d'herbier de posidonie. Sur la Côte Bleue, on a un herbier continu de plus de 1 000 hectares qui sont de l'herbier sur roches. C'est ce que vous voyez sur la photo, en bas à gauche, ou de l'herbier sur sable. Il faut savoir qu'un herbier sous roche est beaucoup plus fragile qu'un herbier sur sable. Nous avons donc à peu près un tiers d'herbiers sur roche au niveau de la Côte Bleue.

Comment préserver ces habitats sensibles ? D'abord, par la connaissance. Ensuite, par la connaissance. Nous en avons parlé aussi avec les calanques de connaître les usages qui se font sur le territoire. Il y a plusieurs techniques pour l'acquisition de cette connaissance, mais au moins, cela permet de voir où est-ce que nous allons avoir ces pressions et où est-ce que nous allons devoir concentrer nos actions derrière. Les actions ont commencé très tôt au parc, avec la sensibilisation des scolaires notamment. Dès 1984, pour connaître le patrimoine marin, on parlait d'enjeux de développement économique qui pouvaient avoir lieu sur le territoire. Comme pour le parc national des Calanques, pour la Côte Bleue, cela a aussi été le cas, dans les années 1970 et 1980, de projets immobiliers sur le territoire terrestre. Le parc marin de la Côte Bleue est donc devenu le pendant de cette protection terrestre. Nous allons travailler aussi avec d'autres niveaux. Là, sur les plaisanciers directement, sur l'ancrage, comme on en parlait. Il y a une campagne qui existe depuis 2002 et dans laquelle le parc est investi depuis 2004. Vous avez des outils qui ont vu le jour au fur et à mesure avec les nouvelles technologies, qui permettent justement à ces plaisanciers d'être mieux au courant des habitats marins quand ils se déplacent. C'est l'application Donia ou Nav&Co qui a été développée en partenariat avec l'Office français de la biodiversité et les aires marines protégées notamment.

Il y a aussi tout ce qui est sensibilisation du grand public à travers différents réseaux, différents documents et différents types d'affichage. On peut avoir de l'affichage dans les communes, on peut avoir de l'affichage directement sur les plages ou de la distribution des campagnes de sensibilisation autre. Nous allons aussi faire des aménagements ciblés. Sur la Côte Bleue, au niveau des impacts habitat, le premier impact qui avait été identifié était le balisage estival. On parlait des corps-morts à l'époque au fond, avec des chaînes, que l'on appelait « dragner au fond ». À chaque fois que vous aviez un corps-mort, vous aviez 1 mètre carré d'herbier qui disparaissait et les corps-morts étaient levés et reposés chaque année. La première action a été vraiment de travailler sur ces actions-là, soit d'enlever les chaînes qui frottaient au fond et d'enlever les corps-morts dans un deuxième temps. D'abord, sur les bouées des 300 mètres, puis sur les chenaux, les zones de baignade, et surtout les zones où il y avait des habitats sensibles et fragiles.

Nous avons également travaillé pour régler un peu la fréquentation. La Côte Bleue est quand même soumise à une météo un peu différente que les calanques. Les calanques, quelle que soit la météo, on peut aller se mettre à l'abri, mais sur la Côte Bleue, beaucoup moins. Il y a certains sites – on l'avait vu sur la carte de fréquentation – qui vont être plus propices à l'ancrage, mais qui sont très petits. Là, vous avez l'exemple de la calanque de Méjean. Ce sont à peu près 5 hectares. Nous avons donc travaillé avec la commune et les usagers pour préserver. En rouge, vous avez un herbier qui est très fragile, qui a été mis en zone d'interdiction de mouillage. Concernant les zones de baignade, nous les avons agrandies pour préserver des herbiers sur roche, en concertation avec les locaux. Cela fait que vous avez à peu près 50 % de la calanque qui a été soustrait au mouillage, et seulement en période estivale. Nous l'avons réitéré à différents endroits, en partenariat avec les communes.

Enfin, nous avons également fait des renaturations de fond. On parlait de ces corps-morts qui étaient levés chaque année. Il faut savoir que c'était fait depuis un bateau et quand l'attache du corps-mort cassait, il restait au fond. Nous avons donc aussi travaillé pour enlever tous ces vieux corps-morts. Vous avez donc 11 tonnes qui ont été sorties pour rendre l'espace naturel et les zones où l'herbier pouvait recoloniser. Quand on préserve, on a aussi tout ce qui est réglementation. On a fait différents types. On a fait de la connaissance, de la sensibilisation, de l'aménagement ciblé, mais nous devons aussi avoir un volet réglementaire. Sur la Côte Bleue, bien que nous ne soyons pas dans le Var et les Alpes-Maritimes, on avait cette fréquentation de grosses unités qui a démarré très tôt, en 2011 notamment. Nous avons commencé à avoir des bateaux qui faisaient la taille de celui qui est au Rove, avec 140 mètres, avec le développement des chantiers navals de La Ciotat et de Marseille sur l'Estaque. Très tôt, nous avons mis en place un arrêté. Nous avons demandé la mise en place d'un arrêté pour préserver l'herbier de posidonie. C'est la ligne jaune. C'est la bati des 30 mètres. Vous avez trois zones qui sont autorisées pour les 20 et 40 mètres. Tous les autres, à partir de 20 mètres et les plus de 40 mètres, doivent être en dehors de cette zone pour préserver les herbiers. En 2021, nous avons travaillé avec le grand port maritime puisque toute la zone de la Côte Bleue est dans la zone de gestion du grand port maritime et donc soumis à des réglementations avec les pilotes, pour tout ce qui est cargo et grosses unités. Nous avons travaillé avec les pilotes du grand port pour justement mettre en place une zone pour préserver l'herbier sur la partie Est, sans mettre la sécurité des navires en danger, qui transite par le grand port, mais tout en préservant les herbiers.

Préserver, c'est travailler en réseau. On parle du DSF depuis tout à l'heure, mais c'est un réseau. C'est fédérer tous les acteurs du territoire autour d'un bien commun et impliquer tous les acteurs. J'en ai mis quelques-uns à l'image, comme les services de l'État, les fédérations de sport, les associations de sensibilisation, d'actions à l'environnement ou autres, les gestionnaires, les scientifiques, les acteurs du tourisme et les entreprises locales. Ces acteurs ont tous une action à jouer. Vous avez le Network Posidonia qui est aussi très important et qui regroupe tous ces acteurs pour mobiliser sur un bien commun.

M. Thomas CHANGEUX – CPDP

Merci beaucoup. La parole est maintenant au public. Dans mon cas, j'appartiens à l'Institut méditerranéen d'océanologie et je travaille plutôt sur la pêche à l'origine, mais en réalité, je m'intéresse aussi à la gestion intégrée des zones côtières et des questions qui sont assez générales. Ce qui est intéressant dans ces deux exposés, c'est que nous avons finalement deux structures très distinctes, mais qui travaillent dans le même objectif, avec des méthodes qui ne sont pas nécessairement les mêmes et aussi, qui ont un âge différent. L'une à 40 ans et l'autre, a une dizaine d'années. C'est donc à vous la parole. Qu'est-ce que vous inspirent ces solutions et propositions, ces manières de fonctionner pour faire face aux questions d'influences touristiques ?

Mme Danielle SAUTET-VITIELLO – Intervenante dans la salle

Je voudrais poser une question par rapport à ce que l'on appelle la sensibilisation des enfants et des jeunes. À quoi cela correspond quantitativement ? Si c'est complètement saupoudré, avant de chercher

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

des choses extraordinaires à faire, il faudrait peut-être renforcer les choses à ce niveau, c'est-à-dire en faire une matière à part entière et ne pas faire un saupoudrage de 2 heures par trimestre. Il faudrait qu'il y ait un manuel, que cela fasse partie intégrante du programme de l'année et que ce soit poursuivi de la maternelle au bac. Nous savons très bien que pour apprendre, il faut répéter.

M. Thomas CHANGEUX – CPDP

Je crois que la ville de Marseille est en charge l'éducation des jeunes et qui va pouvoir vous répondre pour ce qui les concerne.

M. Hervé MENCHON – Adjoint au Maire de la Ville de Marseille

Pour la ville de Marseille, nous n'avons pas inventé grand-chose. Il y a juste la volonté de le faire et de le faire bien. Nous nous sommes greffés sur un dispositif national mis en place par l'Éducation nationale, qui était l'aire marine éducative. En gros, les élèves d'une classe deviennent gestionnaires d'un espace du littoral et Gaëlle BERTHAUD pourra en parler, parce que ça existe aussi au parc des calanques. J'imagine que vous avez ça à la Côte Bleue aussi. Nous avons mis l'accent sur le primaire, mais de temps en temps, j'apporte mon soutien à une aire marine éducative dans un collège, même si c'est le département qui devrait le faire. Il en existe aussi au niveau des lycées. En gros, les classes viennent. Ce qui est quand même passionnant pour eux, c'est que ça ne se passe pas dans une classe. Ce ne sont pas des heures de cours. Ce sont des sorties avec des activités où les jeunes apprennent sur le terrain. Ils mènent des actions de terrain. Ils mettent la main à la pâte et comme ça, ils le vivent.

M. Thomas CHANGEUX – CPDP

Il est vrai que c'est important. Avez-vous des compléments à apporter de votre côté ?

Mme Gaëlle BERTHAUD – Directrice du parc des Calanques

Lorsque nous avons des aires marines éducatives, c'est une classe qui est suivie avec un enseignant. Nous intervenons aussi, mais il y a des relais associatifs ou alors des fonctionnaires de la ville de Marseille. Ils le font en plusieurs fois. Ce n'est pas 2 heures par-ci, par-là, ce sont ces 4 à 5 jours par an. C'est concret. De plus, pour les aires marines éducatives, ils vont sous l'eau. C'est assez démonstratif. Par contre, je vous rejoins. Je n'ai plus le nombre de classes que l'on accompagne, mais nous ne sommes pas du tout à l'échelle de toutes les classes, de toutes les écoles, de tous les collèges, de tous les lycées et de toutes les facultés, en tout cas de ville de Marseille, Cassis et La Ciotat. Par contre, ce que l'on arrive à développer aussi avec le monde associatif, et c'est pour cette raison que la dernière slide était hyper intéressante sur le parc marin, c'est tout le collectif. C'est d'essayer de développer des outils que l'on puisse mettre à disposition et le réseau mère. On peut mettre à disposition pour qu'il y ait des enseignants qui puissent être aussi autonomes, que l'on puisse trouver l'ensemble de ces outils éducatifs. Je crois que la jeune génération est quand même assez convaincue. La plus grosse difficulté et ce que je vous montrais comme incivilité, cela ne concerne pas forcément la toute jeune génération que l'on retrouve en école primaire.

Mme Marie MONIN – Directrice du parc marin de la Côte Bleue

En complément, je montrais la photo de 1984. On voit le plongeur. Pour ceux qui connaissent, il a une Fenzy. Ça n'existe absolument plus. La volonté des élus de la Côte Bleue était que chaque élève de primaire sorte en ayant fait au moins une fois la classe de mer. Ce sont des stages. C'est le même principe. C'est l'ancêtre des AME, les aires marines éducatives. Ce sont des stages d'une semaine à peu près, en partenariat avec les enseignants, avec l'éducation nationale. Ils vont sur le terrain et certains vont voir...